COMMUNE DE CHÂTEAU-D'ŒX

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 23/2016

Château-d'Oex, le 20 octobre 2015
N/réf. : Conseil communal : Correspondance + Budget/MUN/JMC

Budget communal 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la municipalité vous soumet pour adoption, le budget communal 2017.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparait dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2017 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF	24'023'570.70
Total des revenus	CHF	23'458'077.95
Excédent de charges	CHF	565'492.75

La municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 23/2016 du 1er novembre 2016 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'adopter le budget 2017 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.
- De fixer la limite d'endettement pour l'année 2017 à CHF 44'158'331.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 1er novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Charles-André Ramseier	**Eliane Morier**

MUNICIPALITÉ CHÂTEAU-D'ŒX CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts
AC	Année courante
AF	Allocations familiales
AGILE	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCi)
AFIB	Association Festival International de Ballons
AI	Assurance invalidité
AMAC	Assurance maladie et accidents
AP	Année précédente
APG	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
ASP	Assistant de sécurité publique
ASR	Association Sécurité Riviera
ASSCOM	Association des commerces du village
ASIPE	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
AVAG	Centre de collectage de déchets de Saanen
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
CCF	Commission consultative du feu
CCL	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut
CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITAV	Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises
CSD	Conférence des syndics du District de La Riviera
CSR	Centre social régional
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie
DAP	Détachement d'appui
DECHPE	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
DPS	Détachement premiers secours
EC	Eaux claires
EU	Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FER	Fonds d'économie régionale
FET-PE	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
FIB	Festival International de Ballons

GED	Gestion électronique des documents
GFPE	Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
GID	Gestion intégrée des documents
IPC	Indice des prix à la consommation
LAA	Loi sur l'assurance accident
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAMV	Loi sur l'assurance maladie vaudoise
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
LAPHREMS	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'ébergement en EMS
LEM	Loi sur les écoles de musique
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Office régional de placement
PDCn	Plan directeur cantonal
PDCom	Plan directeur communal
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PER	Pays-d'Enhaut Région
PET	Pays-d'Enhaut Tourisme
PGA	Plan général d'affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut
POCAMA	Portail cantonal des manifestations
PPA	Plan partiel d'affectation
PPE	Propriété par étages
RAJE	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants
RC	Responsabilité civile
RC	Route cantonale
RCPEPC	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
SAF	Service cantonal des améliorations foncières
SDISPE	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
SDT	Service cantonal du développement territorial
SIT	Système d'information du territoire communal
SM	Service cantonal de la mobilité
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
ST	Suisse Tourisme
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SUVA	Caisse nationale en cas d'accidents
TCO	Télé-Château-d'Oex SA
UCV	Union des communes vaudoises
Vd Rando	Association vaudoise du tourisme pédestre

COMMENTAIRES GENERAUX PAR CHAPITRE

PREAMBULE

La présentation du budget 2017, précédée d'une préparation longue et difficile en étroite collaboration avec les chefs de service et le personnel communal est conforme aux préoccupations exprimées dès 2013 par la municipalité.

Nous faisons face, année après année, à des déficits structurels qui ne peuvent être améliorés au niveau des comptes qu'à force d'économies très importantes sur nos bâtiments voire nos infrastructures routières. Ces coupes dans les entretiens sont certes nécessaires mais, dans le temps, portent préjudice à la valeur de nos actifs. Elles ne peuvent dès lors pas être répétées indéfiniment et des modifications vont être proposées par la municipalité pour trouver d'autres solutions afin d'équilibrer durablement nos budgets futurs (2018 et suivants).

De plus, suite à divers gros projets d'importance réalisés ces dernières années, nous devons impérativement restreindre nos investissements et nos charges tout en cherchant des nouvelles sources de revenus :

- **Efforts constants d'économie dans tous les secteurs.**
- **Analyse régulière des biens fonciers ou immobiliers à réaliser.**
- **Reconnaissance des équipements de loisirs, infrastructures sportives et culturelles comme biens d'intérêt régional et non seulement local.**
- **Maintien et création de postes de travail, en particulier dans les domaines de l'éducation et des professions médicales et paramédicales.**
- **Les collaborations intercommunales fonctionnent dans l'ensemble très bien et portent leurs fruits et elles doivent être sauvegardées voire même développées.**
- **Recherche de nouveaux contribuables ou de répartition d'impôt.**

Le budget 2017 présente un excédent de charges de CHF 565'492.75, y compris les amortissements obligatoires. Parmi les opérations comptabilisées dans le compte de fonctionnement, les mouvements de réserves (38/48), les imputations internes (39/49) et les amortissements du patrimoine administratif (331/332) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissement, ni décaissement. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde du compte de fonctionnement. Par contre, du côté des revenus, il n'existe pas de contrepartie aux amortissements du patrimoine administratif comptabilisés dans les charges. Dès lors, en équilibrant le compte de fonctionnement épuré, la commune dégage une **marge d'autofinancement positive de CHF 906'118.00**

Excédent et marge d'autofinancement

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	DIFFERENCE
Résultat publié	24'023'571	23'458'078	-565'493
A DEDUIRE			
Amortissements (331+332)	1'490'611		1'490'611
Mouvements de réserves (38/48)	0	19'000	-56'964
Imputations internes (39/49)	3'687'312	3'687'312	0
Compte de fonctionnement épuré	**18'845'648**	**19'751'766**	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT			**906'118**

1. ADMINISTRATION

1110 Administration générale

Traitement du personnel administratif et d'exploitation

L'augmentation de charges par rapport au budget 2016 se résume, entre autres, comme suit :

Personnel administratif

- Remplacement d'un congé de maternité pour le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers.

Personnel d'exploitation

- Engagement d'un collaborateur exploitant de STEP à partir du 1er mars 2017, ce en remplacement d'un départ à la retraite à fin juin 2017.
- Engagement de deux concierges auxiliaires, dès la reprise scolaire 2016, ce en raison de la mise en service du Collège Henchoz.

D'autre part, pour ce chapitre, les dispositions du règlement du personnel communal ont été appliquées.

2. FINANCES

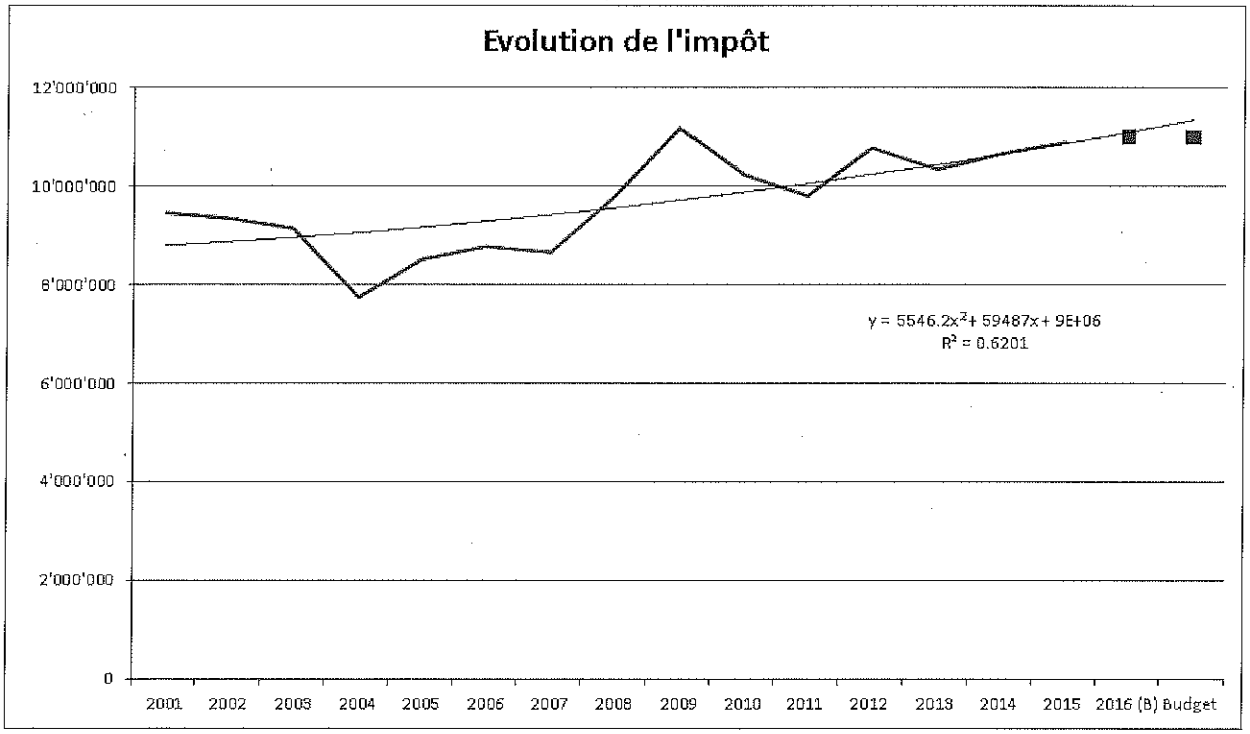
La prévision budgétaire des impôts est basée sur la moyenne des rendements d'impôts depuis 2011. Les impôts suivant le taux sont naturellement adaptés aux fluctuations de ce dernier. Le budget 2017 est supérieur de quelques CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2015.

L'évolution du montant total des impôts depuis 2001 suit une tendance ascendante. Le budget 2016 est légèrement inférieur à cette tendance alors que le budget 2017 est nettement en dessous, ce qui permet de dire que les recettes fiscales dans leur ensemble ont été estimées d'une manière prudente.

Tableau : Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2011

cpte	nat	suf	Comptes de fonctionnements	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (B)	Budget
				9811707	10780986	10352230	10669276	10888768	11008400	10988900
				79	81	83	83	83	83	83
2100	400	0	IMPOTS SUR LE REVENU	4'450'222	4'644'614	5'187'505	5'144'586	5'157'111	5200000	5200000
2100	400	1	IMPOT SUR LA FORTUNE	1'099'749	1'218'119	1'287'105	1'549'528	1'585'914	1500000	1500000
2100	400	2	IMPOT A LA SOURCE	279'609	306'793	366'898	308'641	396'476	300000	332000
2100	400	3	IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	334'166	688'631	543'532	616'956	402'136	600000	520000
2100	401	0	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	180'680	370'801	353'499	468'008	493'507	450000	450000
2100	401	1	IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	17'529	300	8'668	10'889	36'983	16'500	16'000
2100	401	2	IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	25'592	38'677	20'185	29'140	21'186	28'000	27'000
2100	402	0	IMPOT FONCIER	1'160'414	1'202'792	1'257'295	1'287'783	1'319'262	1300000	1350000
2100	404	0	DROITS DE MUTATIONS	589'418	538'167	460'494	549'430	591'029	510000	500000
2100	405	0	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	894'476	605'432	294'909	81'246	245'468	500000	400000
2100	406	0	IMPOT SUR LES CHIENS	23'300	18'180	21'720	19'800	22'860	20'000	21'000
2100	406	1	TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	132	132	384	624	630	300	400
2100	406	2	TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	4'230	280	1'450	450	1'900	1'300	1'600
2100	409	0	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	26'688	261'634	7'998	10'964	15'507	20'000	64'000
2100	410	0	TAXE SUR LES LICENCES	18'989	20'160	17'211	15'996	17'096	18'000	18'000
2100	411	0	REDEVANCE DU GROUPE E	154'741	157'793	162'779	164'187	165'083	165'000	160'000
2100	422	0	INTERETS MORATOIRES	72'501	79'729	45'410	59'631	60'534	62'000	63'500
2100	436	0	FRAIS DE POURSUITE	5'813	8'245	6'005	13'362	8'989	7'800	8'400
2100	437	0	AMENDES				2'743	0	2'700	1'300
2100	441	0	IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	3'518		7'719	9'162	6'542	6'800	6'700
2100	441	1	PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	469'949	620'509	301'462	326'150	360'583	300'000	350'000

Graphique : Evolution du montant total des impôts depuis 2001



Péréquations intercommunales

Les montants portés au budget 2017 au titre des péréquations intercommunales sont basés sur les acomptes calculés par le canton. Ils varieront certainement en fonction d'une part des rentrées d'impôts conjoncturels effectives et d'autre part des dépenses thématiques réalisées.

Tableau : Résumé des péréquations intercommunales et de la facture sociale

Comptes			Désignation	Acompte 2017	Décompte 2016	Décompte 2015	Décompte 2014	Décompte 2013	Décompte 2012	Décompte 2011
7200	351	0	Facture sociale AC	2'264'777	2'069'175	1'978'147	2'318'034	2'290'977	1'960'042	2'243'553
7200	351	2	Facture sociale AP		162'513			157'354		149'864
7200	451	0	Facture sociale AP			-382'084	-435'108		-148'596	
			Total facture sociale	**2'264'777**	**2'231'688**	**1'596'063**	**1'882'926**	**2'448'331**	**1'811'446**	**2'393'417**
2200	352	2	Alimentation du fonds	1'998'679	1'992'943	1'877'430	1'872'485	1'663'832	1'808'051	1'801'324
2200	452	0	Retour du fonds	-2'164'712	-2'210'887	-2'141'162	-1'935'769	-2'075'033	-1'922'704	-1'865'809
2200	352	1	Péréquation nette solde AP		130'604		86'966			27'165
2200	452	1	Péréquation nette solde AP			-178'958		-9'310	-382'169	
			Total péréquation nette	**-166'033**	**-87'340**	**-442'690**	**23'682**	**-420'511**	**-496'822**	**-37'320**
4300	452	1	Dépenses thématiques AC	-1'765'400	-1'520'448	-1'942'836	-1'680'004	-1'828'231	-2'501'970	-2'642'052
4300	452	2	Dépenses thématiques AP			-2'309	-152'712			-1'496'022
4300	352	2	Dépenses thématiques AP		203'849	151'747		800'731	813'469	
			Total dépenses thématiques	**-1'765'400**	**-1'316'599**	**-1'793'398**	**-1'832'716**	**-1'027'500**	**-1'688'501**	**-4'138'074**
TOTAL DES PEREQUATIONS				**333'344**	**827'749**	**-640'025**	**73'892**	**1'000'320**	**-373'877**	**-1'781'977**

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

Détermination de la capacité économique d'endettement (CEE)

Tableau : Calcul du solde primaire prévisionnel

Désignation	2013	2014	2015	Budget 2016	Budget 2017
Total des produits	24'620'387	23'774'750	23'722'937	23'167'932	23'458'078
Total des charges	24'834'246	23'800'769	23'599'414	23'775'285	24'023'571
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	**-213'859**	**-26'019**	**123'523**	**-607'353**	**-565'493**
Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	468'616	88'211	0	0	19'000
Imputations internes (produits)	3'467'234	3'547'687	3'379'692	3'511'900	3'687'312
Gains comptables (+ Moins valeurs comptables)	711'400	450'000	0	0	0
Amortissements supplémentaires	0	0	237'175	0	0
Amortissements du découvert	0	0	0	0	0
Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	243'419	814'439	153'230	0	0
Imputations internes (charges)	3'467'234	3'547'687	3'379'692	3'511'900	3'687'312
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (Marge nette d'auto.)	**-1'150'456**	**250'209**	**513'928**	**-607'353**	**-684'493**
Amortissements du patrimoine financier	178'000	225'000	0	0	0
Amortissements du patrimoine administratif	1'484'321	1'369'523	1'471'231	1'547'759	1'490'611
Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	0	0	0	0	0
Attributions aux réserves (domaines autofinancés)				56'964	
CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT (Marge (brute) d'auto.)	**511'865**	**1'844'732**	**1'985'159**	**997'370**	**906'118**
Recettes d'investissements	1'617'004	1'218'470	2'347'484	2'853'109	
Dépenses d'investissements	3'279'105	4'543'133	8'040'562	7'215'622	3'213'000
SOLDE FINANCIER	**-1'150'236**	**-1'479'931**	**-3'707'919**	**-3'365'143**	**-2'306'882**
CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT	511'865	1'844'732	1'985'159	997'370	906'118
Intérêts passifs	776'290	724'657	692'422	770'000	778'000
SOLDE PRIMAIRE	**1'288'155**	**2'569'389**	**2'677'581**	**1'767'370**	**1'684'118**
Pondération retenue	15%	20%	25%	20%	15%
SOLDE PRIMAIRE PONDERE ARRONDI = capitaux disponibles pour emprunter					**1'983'000**

Partant du solde primaire prévisionnel, il est possible de calculer chaque année la capacité économique d'endettement maximum de la commune. Le calcul tient compte de la durée d'effacement de la dette (max. 30 ans), d'un taux d'intérêt prévisionnel (taux moyen actuel + marge de risque) et d'un éventuel taux d'inflation.

Données de base :

Durée d'effacement de la dette : 25 ans
Solde primaire prévisionnel : CHF 1'983'000
Taux d'intérêt prévisionnel : 2,0%
Taux d'inflation prévisionnel : 1.0%

Tableau : Capacité économique d'endettement maximum

Années	2041	2046
Nombre d'années considérées	*25*	*30*
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter	2'517'884	2'646'321
Intérêts passifs	952'461	1'156'145
Taux d'actualisation du solde financier	0.62	0.56
Cash flow	1'565'422	1'490'176
Capacité d'endettement (y.c. capitaux)	**44'158'331**	**51'758'221**

Dans le tableau 3 ci-dessous, l'écart à la capacité d'endettement représente le montant disponible pour les 25 prochaines années, montant qu'il faut ajuster chaque année en fonction de la marge brute d'autofinancement réalisée (Cash Flow). Pour l'année 2017, ce montant s'élève à **CHF 4'600'250.00**

Tableau : Calcul du montant disponible pour de nouveaux investissements

	N°MCH	Opérations	Désignation	2015	Budget 2016	Budget 2017
			CAPACITE D'ENDETTEMENT A 25 ANS			**44'158'331**
1	921 à 923		Endettement au 1.1		37'982'154	
2		-	Remboursement de la dette (extrapolation année n-1)		*1'880'468*	
3	60 à 67	-	Recettes d'investissements		2'853'109	
4	50 à 58	+	Dépenses d'investissements		7'215'622	
5		**=**	**Etat de la dette prévisionnel au 31.12 resp. 1.1**		**40'464'199**	**40'464'199**
6			**ECART A LA CAPACITE D'ENDETTEMENT A 25 ANS**			**3'694'132**
7		+	Cash Flow de fonctionnement			906'118
8		**=**	**DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENT**			**4'600'250**

3. DOMAINES ET BATIMENTS
4. ROUTES

Pour ces deux chapitres, la municipalité a dû renoncer à plusieurs travaux d'entretiens courants importants ceci dans le but de diminuer au maximum l'excédent de charges du budget.

Toutefois, il y a lieu de rester attentif au fait que plusieurs travaux auxquels il a été momentanément renoncé feront l'objet, ultérieurement, de demandes de crédit par voie de préavis, sachant que ceux-ci ont été portés au plan des investissements, période 2016 – 2021.

De plus, comme chaque année, bon nombre de petits travaux courants ont été reportés et, pour la plupart, devront être budgétisés en 2018.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5000.352.000 Participation à l'ASIPE

L'augmentation de la participation des communes à l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut est due uniquement à la mise à disposition complète du Collège Henchoz.

7. SERVICE SOCIAL

7200.351.000 Participation à l'accueil de jour des enfants

Tout comme les années passées, les structures membres du Réseau d'Accueil des Enfants du Pays-d'Enhaut mettent tout en œuvre pour éviter la hausse des coûts, aussi bien pour les parents que pour les communes, et tout en répondant de manière adéquate aux besoins de garde. A titre de comparaison, le coût reporté sur les communes au budget 2017 est de CHF 69,31 par habitant pour les communes du Pays-d'Enhaut alors qu'il se monte à plus de CHF 128.00 en moyenne, pour les communes du Chablais.

La légère augmentation est liée à une baisse de la subvention de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants.

7200.351.500 Participation à la facture sociale

Bien que la participation des communes à la facture sociale pèse lourd sur les budgets communaux, il est important de rappeler qu'elle permet à l'Etat de soutenir de manière efficace les personnes les plus fragilisées de la population. Pour exemple, les programmes de formation professionnelle pour les jeunes adultes (FORJAD) ainsi que FORMAD pour les autres adultes, permettent de sortir du régime de Revenu d'Insertion bon nombre d'adultes, mais évite surtout aux plus jeunes d'y rentrer, donc de dépendre entièrement de l'Etat.

7300.365.500 Participation à l'AVASAD

Les besoins en soins à domicile ont connu une forte évolution ces dernières années. Les premières analyses du 1er semestre 2016 mettent en lumière une croissance importante dans les besoins en soins infirmiers de près de 57'000 heures pour l'ensemble du canton. Cette augmentation, estimée à plus de 10% en 2016, suivra certainement le même schéma en 2017. C'est pourquoi la participation des communes à l'AVASAD devrait passer de CHF 90.00 par habitant à CHF 99.00.

CONCLUSIONS

Durant toute la législature précédente et dans le cadre de la préparation du budget 2017 la municipalité constate qu'elle dispose d'une marge de manœuvre extrêmement restreinte sur le plan financier.

Les prévisions 2017 montrent que si la réalisation d'actifs à court terme est possible, ceci ne constitue évidemment pas une solution à moyen et long terme. D'autre part, des économies devront être impérativement réalisées ; or celles-ci risquent fort de toucher à la qualité de vie des citoyennes et citoyens ainsi qu'à celle des touristes.

De plus, à l'avenir la municipalité sera dans l'obligation de présenter des budgets équilibrés dans le but d'assurer le fonctionnement de la commune au quotidien.

La règle de l'équilibre budgétaire exige, entre autres, une politique des amortissements conséquente et une définition stricte de la notion d'investissements.

De nombreux investissements seront ainsi extraits du fonctionnement pour être proposés au Conseil communal par voie de préavis. Ce dernier pourra ainsi se prononcer sur les orientations proposées par l'exécutif. Ceci constitue la meilleure manière de sortir de l'engrenage des budgets structurellement déficitaires et revenir à un équilibre permettant d'assumer la pérennité du ménage communal. Les investissements qui contribuent à l'amélioration des infrastructures seront amortis sur leur durée de vie (30 ans au maximum) et ainsi supportés par les contribuables qui vont en bénéficier.

Toutefois, ces mesures qui exigent que certaines dépenses soient isolées du budget de fonctionnement, poussent la municipalité à augmenter le plafond d'endettement afin de prendre en compte ce genre d'investissements.

La volonté de la municipalité n'est pas d'endetter encore plus la commune ; toutefois elle ne veut pas se couper de fonds cantonaux ou fédéraux (LPR) par exemple, si l'opportunité d'un projet porteur se présentait. Sa volonté est de poursuivre sa recherche de partenariats ; à ce sujet il est bon de rappeler que jusqu'à hauteur de la marge d'autofinancement, d'un peu moins de 2 mios en 2015, l'endettement n'est pas augmenté.

La municipalité est consciente que les sacrifices consentis au profit de la qualité de vie (équipements de sports et de loisirs), de l'enseignement (Collège Henchoz) et de la santé, au sens large du terme, avec l'émergence du nouveau Pôle Santé, auront à terme une influence positive sur les postes de travail et le nombre d'habitants. Néanmoins des efforts accrus sont à entreprendre dans tous les secteurs afin de rétablir une situation financière plus saine. Cette étape passe par des restrictions indispensables.

La municipalité remercie ici les membres de la Commission gestion-finances qui accompagnent cette démarche délicate ainsi que les membres du Conseil communal de leur soutien.

La municipalité.